



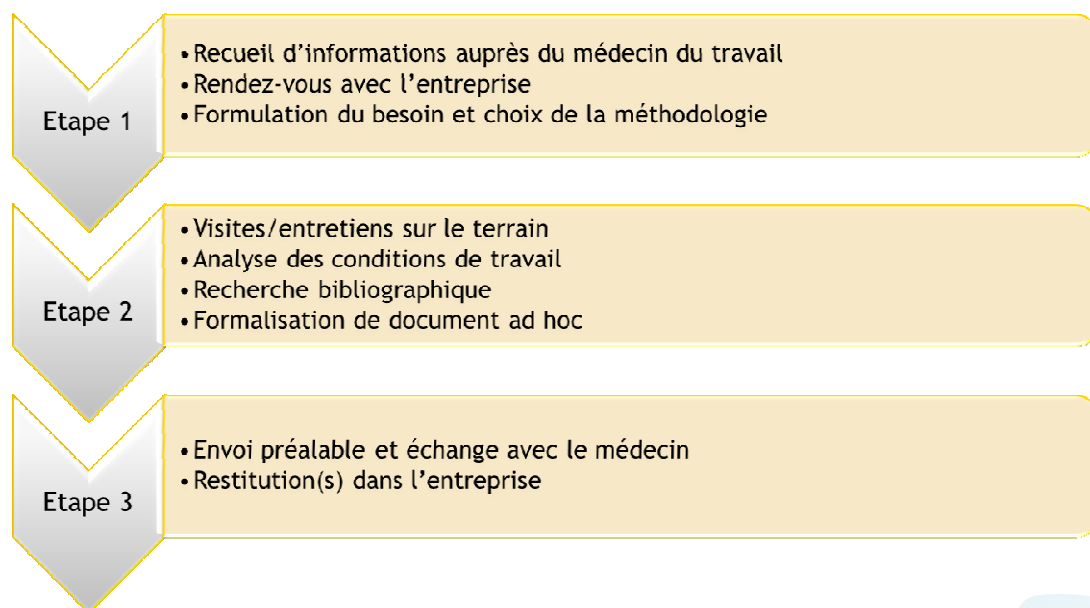
Conseils techniques en matière de sécurité

La demande porte sur :

- ⇒ Des dysfonctionnements sur des équipements de travail caractérisés par des AT ou des incidents répétés.
- ⇒ Des questionnements sur le choix d'EPI par rapport à des problématiques spécifiques (exemple : travail en ambiance froide).
- ⇒ Un projet de travaux dans l'entreprise nécessitant la formalisation d'un plan de prévention.
- ⇒ La mise en place d'une nouvelle activité induisant des risques pour lesquels un conseil technique est requis.

L'intervention d'un ingénieur en prévention de l'ASTI vise à :

- ⇒ Caractériser les dysfonctionnements ;
- ⇒ Analyser les conditions de travail, les effets sur la santé des dangers identifiés et l'efficacité des mesures existantes ;
- ⇒ Elaborer des préconisations et un cahier des charges.



Association de Santé au Travail Interservices

26 Rue Boudeville - 31100 Toulouse

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 www.ast-i.org

Association Loi 1901 - n° SIRET 479 538 571 00015 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31